

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP AL BARAKA

Adresse : 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 septembre 2012, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP AL BARAKA**», promu par la Compagnie Générale d'Investissement –CGI– Intermédiaire en Bourse et l'Arab Tunisian Bank - ATB -, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 35 -2012 du 13 septembre 2012
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: La CGI
Dépositaire	: L'ATB
Gestionnaire administratif et comptable	: La CGI
Distributeurs	: La CGI et AL BARAKA BANK TUNISIA